

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AU CONSEIL
NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

2019

PROCURATION POUR RETIRER LE MATERIEL DE VOTE

RAPPEL

Le mandataire doit obligatoirement être un étudiant inscrit dans le même établissement que le mandant.

Nul ne peut être porteur que d'une procuration.

Le mandataire s'engage à transmettre le matériel de vote au mandant en temps utile.

LE MANDANT

Je soussigné(e) :

Electeur à (nom de l'établissement) :

Pièce d'identité présentée et vérifiée le :

Déclare ne pas pouvoir être présent dans l'établissement pendant la période de remise en mains propre du matériel de vote, soit du 20 mai 2019 au vendredi 14 juin 2019 ;

**DONNE PROCURATION POUR RETIRER MON MATERIEL DE VOTE AFIN DE ME LE REMETTRE
à :**

NOM ET PRENOM DU MANDATAIRE :

Etudiant à (nom de l'établissement) :

DATE ET SIGNATURE DU MANDANT